



Envoyé en préfecture le 24/08/2020
Reçu en préfecture le 24/08/2020
Affiché le
ID : 055-215503467-20200821-PV21082020-AU

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT-EN-ARGONNE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un août, à vingt heures zéro minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Madame le Maire Pauline ASTOLFI.

Les membres présents du CM sont : Mme Pauline ASTOLFI, Mr Christian MATHIEU, Mr Jean-Michel GEOFFROY, Mr Christian LEJEUNE, Mme Honorine PIERSON, Mr Thierry DE MARREZ.

Était excusé avec pouvoir : Mr Xavier LUCAS

Monsieur Thierry DE MARREZ a été nommé secrétaire.

Le quorum étant atteint, le compte-rendu du conseil municipal du 24 juillet a été adopté.

2020.19: MAINTIEN DE L'EHPAD DE MONTFAUCON D'ARGONNE:

Mme le Maire présente la situation concernant l'Ehpad de Montfaucon. Il y a eu une réunion il y a deux semaines où trois scénarios ont été présentés. Rénovation des deux sites, rénovation du site de Varennes-en-Argonne avec concentration des lits de Montfaucon d'Argonne et Varennes, et construction d'un établissement neuf avec la totalité des lits sur le territoire de Varennes-en-Argonne.

Mme Le Maire précise que le scénario n°1, rénovation des deux sites, est moins cher que le scénario de construction neuve, mais que le désavantage présenté dans l'étude est l'impact sur la vie des résidents pendant les travaux.

Dans l'étude il est présenté qu'avec la session du bâtiment de "l'ancienne poste" il est possible de concevoir un bâtiment avec les chambres et tous les espaces aux normes actuelles --> pas de problème de place.

La deuxième étude, restructurer l'existant à Varennes en y ajoutant les lits de Montfaucon, pose un problème de densité, l'espace serait très réduit entre toutes les infrastructures à mettre en place, dans un terrain réduit (avec annexion de l'actuel parking).

La troisième étude, construction neuve, peut résoudre tous les problèmes sur le papier, mais n'est pas acceptable par le fait de déposséder Montfaucon de son établissement et de ses lits.

L'étude des trois scénarios a été financée par le département. Mme le Maire propose la réalisation d'une nouvelle étude complémentaire pour deux scénarios:



1. Restructuration de l'existant, avec conservation des lits sur chaque territoire, mais de manière progressive (comme cela se fait à Clermont-en-Argonne), avec transfert et échange des résidents sur d'autres sites.
- 2) Reconstruction neuve en conservant les lits sur chaque territoire.

Mme Honorine PIERSON soulève la possibilité d'ajouter un accueil de jour. Après échanges, la proposition est retenue. Il sera proposé dans l'étude d'envisager cette hypothèse.

Mme le Maire présente les mesures qui vont être mises en place à la suite du conseil : en se basant sur la déclaration de politique générale du premier ministre Jean Castex, qui souligne sa volonté de défendre les territoires, de ne pas réduire le maillage existant et de maintenir une activité en milieu rural, un courrier présentant la situation ainsi que la délibération de ce soir sera envoyé au premier ministre, à Mme la Préfète, au Conseil Départemental, au conseil général, à l'ARS, à la direction de l'EHPAD ainsi qu'aux députés et sénateurs afin de recueillir leur soutien dans la défense des territoires ruraux.

Mme le Maire précise que pour permettre l'étude demandée au conseil départemental, elle fera une demande officielle de report du vote du scénario choisi lors du prochain conseil d'administration de l'EHPAD qui doit avoir lieu en septembre. Elle précise qu'elle est soutenue dans cette démarche par les maires de Varennes en Argonne et Clermont en Argonne, Mr FOSSEPREZ et Mr CHAPPE.

Après de nombreux échanges, Mme le Maire propose de voter les points suivants:

- Demande d'une étude complémentaire auprès du conseil départemental
- Engagement fort du conseil municipal dans la sauvegarde de notre EHPAD

7 voix pour, adopté à l'unanimité.

2020.20 : DELEGUES DU S.I.A.E.P DE MONTFAUCON D'ARGONNE (Annule et remplace) :

Mme le Maire explique qu'il faut prendre une nouvelle délibération suite à une erreur concernant les délégués au SIAEP. Les délégués présentés seraient Mr Christian MATHIEU et Mme Pauline ASTOLFI.

7 voix pour, adopté à l'unanimité.

2020.21 : PROJET LEADER :

Mme le Maire revient sur le projet de la salle informatique. Il était prévu de faire un dossier auprès de LEADER concernant le matériel, l'aménagement et la formation. Mme le Maire présente les points suivants:

-après réflexion, dans un souci et une démarche écologique, il serait intéressant d'acheter non pas du matériel informatique neuf, mais du matériel reconditionné. Il existe aujourd'hui de nombreuses structures sérieuses qui proposent de tels produits, avec des garanties sur plusieurs années. Cela permettrait d'acquérir du matériel à moindre frais mais aussi de favoriser la réutilisation de matériel existant (une vraie démarche écoresponsable). A noter également que le matériel reconditionné est beaucoup moins cher à l'achat.

Par contre il est à noter que dans ce cas, il n'est pas possible de bénéficier de l'aide de LEADER.



Mme le Maire propose la chose suivante: un achat progressif du matériel en reconditionné (commencer par 4 postes, et évoluer au fur et à mesure des besoins), et faire une demande de subvention sur le poste de la formation uniquement (renseignement pris c'est tout à fait possible).

Concernant l'aspect financier:

Matériel (8 postes) neuf, et aménagement, estimation autour de 14 000€, soit 2800€ à charge après l'aide leader.

Matériel occasion reconditionné et aménagement sans appel d'offre (4 postes pour commencer, à faire évoluer progressivement) 1200 (postes) + environ 1000€ pour l'aménagement soit 2200€.

Le fait de ne pas faire de dossier leader pour l'aménagement permet également de proposer une solution moins chère avec des meubles de grandes enseignes.

Le fait de ne pas passer par l'aide leader pour les postes nous permettrait d'adapter progressivement à la demande (postes fixes ? tablettes numériques ? à voir en fonction des besoins et des demandes) plutôt que de faire ce qui semble juste mais qui avec le temps ne serait pas forcément adapté.

Pour la formation par contre, un dossier sera monté auprès de LEADER pour obtenir une subvention à hauteur de 80%.

La proposition de faire les achats (sans aide de LEADER) en reconditionné et progressivement pour les postes informatiques est proposée au vote après échanges:

7 voix pour, adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES:

Mme le Maire annonce qu'à partir de septembre, la mairie sera ouverte également les samedi matin. En octobre, il devrait être possible selon l'avancée des travaux de regrouper la poste et la mairie, pour une ouverture au public à terme de 6 matinées par semaine et deux après-midi.

Il est précisé que des discussions sont en cours avec le Syndicat des eaux pour une solution aux sécheresses à répétitions et à la difficulté d'avoir un approvisionnement régulier. Une réunion devrait avoir lieu à ce sujet en septembre.

Concernant la chasse, Jean Pierre VILAIN (Président de la société de chasse) a décidé de louer un autre local pour la prochaine saison. Evidemment, cela ne change rien à la location des bois de la commune à cette même société.

Suite aux problèmes récurrents subis par le voisinage, et qui n'étaient pas contestés par Mr Jean Pierre VILAIN lors de la réunion qui a eu lieu en mairie en juin, il avait été demandé à la société de chasse de s'engager par écrit au respect des lois (utilisation des sanitaires et pas de l'espace public, respect du stationnement tout particulièrement devant les entrées des propriétés, respect de décence sur la voie publique) par ses chasseurs pour renouveler la location du local, de la même manière que cela est demandé à toutes les personnes qui louent une salle sur le village. La société de chasse, consciente du problème, a fait part de sa décision de louer une autre salle.

Mme le Maire précise qu'il ne s'agit d'appliquer les mêmes règles pour tous, et qu'il est normal qu'il soit demandé le même respect des lois à tous les loueurs de salles, qu'ils soient particuliers ou associatifs. Elle précise également que cela n'empêche pas les relations avec la société de chasse d'être cordiales.

La séance est levée à 21h58